

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

22024/00
/DECRET N° 82/22I /MTPS.BGTFF.DFF
Portant intégration et nomination
de Mademoiselle KOUNBERE Jeanne dans
les cadres de la catégorie A, hié-
rarchie I des Services Techniques
(Agriculture)

LE MINISTRE, MEMBRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 19/12/1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/62 du 3/2/1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2007/TF du 21/5/1958 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3/3/1960 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/TF du 9/5/1962 fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/135/TF du 9/5/1962 fixant la hié-
rarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/137/TF du 9/5/1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15-62
du 3/2/1962 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/137/TF du 9/5/1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de ;
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/12/TF du 26/5/1963 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 & 8 ;
(/u le décret n° 67-81/TF du 24/2/1967 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes rè-
glementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74-89/TF du 31/1/1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/TF du 5/7/1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 75-130 du 4/4/1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/130 du 26/12/1980 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la rectificatif n° 81/016 du 26/01/1981 au décret
n° 80/644 du 26/12/1980 portant nomination des Membres du Con-
seil des ministres ;
(/u le décret n° 82/017 du 26/01/1982 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;
(/u la lettre 405/DMP du 16 Mai 1981, du Directeur
des Affaires Administratives et Financières, transmettant le dos-
sier constitué par l'intéressé ;

/) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3/3/1960 susvisé, Mademoiselle YOUNG Jeanne, née le 28/01/1955 à Souanké, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural, option : Agronomie, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie 1, hiérarchie I des services Techniques (Agriculture), et nommée au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 9 Mars 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage,

Marius MOUANIBENGA.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICOM.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itibi Essetounba LEBOUNDECU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
DB
DCF
MAE
DGAE
DOSSIERS
INTERESSEE
SGCM/BC